

République Française
Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2025-061

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 18h, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 15 mai 2025, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,
Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Eric HAZAK, Jocelyne MARTIN, Delphine VAZEUX,
Adjoints,
Michel MARTIN, maire délégué de Venosc, Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,
Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Louise TEXIER
LELONG, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND,
conseillers municipaux.

Absents : Laurent CAIOLO SERRA, Estelle FAURE, Mélanie FIAT, Cécile NEYRAUD.

Pouvoirs :

Angélique AGUILAR donne pouvoir à Louise TEXIER LELONG
Simon LAVAUD donne pouvoir à Michel MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Brigitte MANIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FONCTION PUBLIQUE – 4.4 – Autres catégories de personnels
Objet : Recrutement de vacataires

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique.

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- rémunération attachée à l'acte.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter plusieurs vacataires comme suit :

- Un vacataire rattaché au pôle enfance-éducation pour participer à la mise en place du service des repas, à son déroulement ainsi qu'au nettoyage des locaux et matériels de cuisine, durant l'année scolaire,

- Un vacataire rattaché au musée Chasal Lento venant renforcer l'équipe en participant aux événements culturels organisés au sein de la structure,
- Un vacataire intervenant au sein de la direction Relations à la population pour renforcer les équipes en saison sur des missions de médiation au lac de la Buissonnière lorsque ce dernier est ouvert à la baignade, et, en parallèle des missions liées à la logistique auprès des services.

Il est également proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour effectuer les missions spécifiques suivantes :
 - o Au pôle enfance-éducation, un vacataire pour participer à la mise en place du service des repas, à son déroulement ainsi qu'au nettoyage des locaux et matériels de cuisine, durant l'année scolaire,
 - o Au musée Chasal Lento, un vacataire venant renforcer l'équipe en participant aux événements culturels organisés au sein de la structure,
 - o Au sein de la direction Relations à la population, un vacataire pour renforcer les équipes en saison sur des missions de médiation au lac de la Buissonnière lorsque ce dernier est ouvert à la baignade, et, en parallèle des missions liées à la logistique auprès des services.
- **DECIDE** de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des vacataires sont inscrits au budget principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer les documents et actes afférents à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Brigitte MANIN, Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

